

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

SÉANCE DU 15 JUILLET 2025

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
12	11

Le 15 Juillet 2025 à 19H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 Juillet 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Date de la convocation
4 Juillet 2025
Date d'affichage
4 Juillet 2025

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint-au-Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe-au-Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint-au-Maire ;
Madame FILY Marguerite, Conseillère Municipale ;
Monsieur BONIZEC Émile, Conseiller Municipal ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KEROUEDAN Marielle, Conseillère Municipale ;
Madame KERLOC'H Marie-Christine, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal ;
Madame PLOUHINEC Émilie, Conseillère Municipale.

Absent excusé :

Monsieur CLAQUIN Mickaël, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Monsieur GUEGUEN Gildas, Chargé d'opérations communales.

Secrétaire de séance :

Madame PLOUHINEC Émilie a été nommée secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUILLET 2025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **DU 26 MAI 2025**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 Mai 2025.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 26 Mai 2025 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 15 JUILLET 2025

1 – AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2026 – 2031 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAP-SIZUN – POINTE DU RAZ

Cf. annexes 1 (diagnostic), 2 (document d'orientations) et 3 (programme d'actions)

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz, par délibération du 3 février 2022, s'est engagée de façon volontaire dans l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat.

Le conseil communautaire du 10 juillet 2025 a approuvé le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2026-2031.

Un PLH défini, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements du territoire. Il comprend :

- Un diagnostic
- Un document d'orientations
- Un programme d'actions

Plusieurs temps d'échanges ont été organisés avec les élus, les communes, les partenaires de l'habitat, le Sioca et les services de l'Etat afin d'élaborer l'ensemble des documents composant le PLH : le diagnostic, les orientations et le programme d'actions.

✓ Orientations et actions

Le diagnostic et les échanges ont permis de définir **4 grandes orientations** opérationnelles, déclinées en **15 fiches actions** :

Orientations 1 : accroître et diversifier le parc de logements

L'enjeu est de répondre aux besoins en logements liés à l'augmentation du nombre de ménages et à un solde migratoire dynamique, et de permettre des parcours résidentiels adaptés aux profils des ménages (typologie des logements, adéquation avec les ressources des ménages), dans un esprit de sobriété foncière.

- 1. Produire une offre nouvelle de logements
- 2. Rééquilibrer le parc de logements au profit de logements « à l'année »
- 3. Développer et diversifier le parc locatif social
- 4. S'inscrire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette, par une stratégie foncière adaptée

Orientation 2 : améliorer le parc de logements existants

L'enjeu est de favoriser la qualité des résidences principales existantes (adaptation au vieillissement / handicap, amélioration énergétique)

- 5. Piloter et suivre les dispositifs opérationnels en matière d'amélioration de l'habitat : et notamment le « Pacte territorial France Rénov' de l'ouest Cornouaille » pour l'amélioration de l'habitat privé et l'OPAH-RU sur le centre-ville d'Audierne
- 6. Améliorer les performances thermiques du parc privé et public
- 7. Diminuer la vacance structurelle
- 8. Réduire l'habitat indigne et dégradé

Orientation 3 : répondre aux besoins grandissants des publics spécifiques

L'enjeu est de permettre les parcours résidentiels réfléchis et adaptés aux différents types de ménages déjà résidents ou souhaitant s'installer sur le territoire

- 9. Créer les conditions d'un parcours résidentiel sénior et/ou adapté au handicap
- 10. Consolider l'offre d'hébergement d'urgence et d'insertion
- 11. Améliorer les conditions de logement des travailleurs saisonniers et jeunes actifs
- 12. Assurer l'accueil des gens du voyage

Orientation 4 : mettre en place une gouvernance spécifique au Programme Local de l'Habitat

S'agissant d'un premier PLH pour la communauté de communes, les conditions de réussite de la mise en œuvre du PLH dépendront grandement de l'attention portée au calibrage des moyens humains dédiés pour la mise en œuvre et le suivi des actions et à l'instauration d'une gouvernance adéquate

- 13. Créer les instances de suivi et de pilotage du PLH
- 14. Développer les partenariats et la connaissance des projets habitats
- 15. Observer et évaluer la politique de l'habitat

✓ Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel du PLH s'élève à un peu plus de 1,9 millions d'euros, dont un peu plus de 1 million correspondent à des dispositifs ou dépenses déjà votés par l'EPCI.

✓ Procédure de validation

Suite à l'arrêt du Programme Local de l'Habitat de la communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz, et conformément à l'article R.302-9 du code de la construction et de l'habitation, le Président a transmis pour avis aux communes le projet de PLH.

Une seconde délibération du conseil communautaire de septembre permettra la prise en compte de ces avis le cas échéant. Le projet de PLH sera ensuite transmis pour avis à l'Etat et au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). Une dernière délibération du conseil communautaire permettra ensuite d'adopter définitivement le PLH début 2026.

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2025 approuvant le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2026-2031,

Vu le projet de PLH,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne un avis favorable** sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2026-2031 ci-annexé ;
- **Engage la commune** à mettre en œuvre les moyens nécessaires relevant de ses compétences ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

La Communauté de Communes du Cap-Sizun – Pointe du Raz a souhaité, lors de l'élaboration de son projet de territoire en 2019, se doter d'un Programme Local de l'Habitat.

Emmanuel POTHAIN – Directrice adjointe de la Communauté de Communes du Cap-Sizun Pointe du Raz – présente quelques éléments du diagnostic (démographie, logements), les 4 orientations et 15 actions du PLH ainsi que le budget alloué.

Émile BONIZEC indique que le programme présenté est ambitieux. Emmanuel POTHAIN signale que des bilans annuels seront réalisés permettant de réorienter le programme éventuellement.

Jean-Pierre LE BRAS s'interroge sur le financement des logements sociaux. Douarnenez Habitat prévoit la création de 6 logements au lotissement de Prat Al Lenn mais a des difficultés à boucler son financement. L'organisme a sollicité une participation de la Communauté de Communes.

Gilles SERGENT indique que la Communauté de Communes a participé pour la création de logements à Goulien et Clédén-Cap-Sizun. La hausse de la taxe d'habitation doit être restituée pour la création de logements sociaux.

Philippe KEROUEDAN souhaite une équité dans le partage entre les communes.

2 – PARTICIPATION À L'INITIATION À LA LANGUE BRETONNE ANNÉE 2025-2026 - ÉCOLE NOTRE DAME DE LA CLARTÉ

Depuis plusieurs années, les élèves des écoles primaires du Finistère peuvent bénéficier de séances d'initiation au breton, à raison d'une heure hebdomadaire par classe.

Ce dispositif est co-financé par le Conseil départemental du Finistère, la commune concernée et la Région Bretagne, en partenariat pédagogique avec l'Inspection académique du Finistère et la Direction de l'Enseignement Catholique du Finistère.

L'école ND de la Clarté a bénéficié de séances pour l'année 2024-2025.

Pour l'année scolaire 2025-2026, l'école ND de la Clarté a renouvelé une demande d'intervention. La participation de la commune s'élève à 1 500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention au Conseil départemental du Finistère de 1 500 € pour l'initiation à la langue Bretonne à l'école ND de la Clarté de Beuzec-Cap-Sizun pour l'année scolaire 2025-2026.

3 – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT (COLLECTIF ET NON COLLECTIF) VERS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAP-SIZUN – POINTE DU RAZ

La communauté de Communes du Cap-Sizun Pointe du Raz a missionné en 2024 le cabinet d'étude IRH pour l'assister dans le transfert des compétences assainissement, eau potable et eaux pluviales, obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

La loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » est parue au JO le 12 avril 2025.

Celle-ci supprime l'obligation de transfert des compétences eau et assainissement vers les Communautés de Communes au 1er janvier 2026. Les compétences eau, assainissement collectif et assainissement non collectif redeviennent également sécables avec possibilité de transfert de l'une ou l'autre seulement.

La commission « Assainissement Non collectif » de la Communauté de Communes réunie le 13 juin dernier propose un accord de principe pour le transfert de la compétence assainissement (collectif et non collectif). Cet accord de principe permet d'orienter la suite de l'étude transfert.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne un accord de principe** pour le transfert de la compétence assainissement (collectif et non collectif) à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2026 ;
- **Autorise** la Communauté de Communes à poursuivre l'étude de transfert.

Jean-Pierre LE BRAS, Adjoint-Au-Maire en charge de l'urbanisme et des travaux, souhaite que les communes bénéficient toujours des informations et qu'elles donnent un avis. Le futur vice-président délégué à l'assainissement ne pourra pas connaître chaque dossier du territoire communautaire.

4 – MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DE LA RUE DES AJONCS

Jean-Pierre LE BRAS, adjoint au Maire en charge des travaux, présente le rapport d'analyses des offres pour les travaux de la requalification de la rue des Ajoncs.

Le marché était divisé en 2 lots :

- Lot N°1 : Terrassement / Voirie / Réseaux divers
- Lot N°2 : Aménagements paysagers.

Les offres des entreprises ont été analysées d'après le règlement de la consultation (RC) qui prévoit deux critères de jugement des offres suivants, par ordre décroissant :

- 1- Prix des prestations : 55 %
- 2- Valeur technique : 45 %

Conformément à l'article L2131 – 11 du CGCT et à la prise illégale d'intérêt, Madame Émilie PLOUHINEC ne prend pas part ni aux débats ni au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Attribue** le lot N°1 à l'entreprise LE ROUX TP au prix de 279 332,90 € HT ;
- **Attribue** le lot N°2 à l'entreprise BELLOCQ PAYSAGES au prix de 12 472,50 € HT ;
- **Autorise** le Maire à signer ces marchés et à réaliser toutes les démarches nécessaires en ce sens.

5 – ACQUISITION FONCIÈRE - PARCELLE ZN N°138 - KÉRIOLET

Monsieur Jean-Pierre LE BRAS, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et des travaux, rappelle que par délibération du 9 septembre 2024, le conseil municipal a donné son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZN N°138 d'une contenance de 3 036 m² située à Kériolet dans le but de créer un parking sous réserve de bénéficier des autorisations administratives nécessaires au projet, soit une déclaration préalable, soit un permis d'aménager.

Pour sécuriser l'achat, il a été conseillé à la Commune d'ajouter dans le compromis que l'acquisition sera réalisée sous réserve de bénéficier des autorisations administratives nécessaires au projet, purgées de tout recours, soit une déclaration préalable, soit un permis d'aménager.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'acquérir** la parcelle cadastrée ZN N°138 d'une contenance de 3 036 m² située à Kériolet au prix de 3 € le m² sous réserve de bénéficier des autorisations administratives nécessaires au projet, purgées de tout recours, soit une déclaration préalable, soit un permis d'aménager, les frais d'acte notariés étant à la charge de l'acheteur ;
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires en ce sens ;
- **Autorise** l'inscription des crédits nécessaires au budget général de la commune.

INFORMATIONS DE LA SÉANCE DU 15 JUILLET 2025

1 – PROJET DE PLAN D'ACTIONS DES DISPOSITIFS PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) ET TETE (Territoire Engagé dans la Transition Écologique)

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de territoire, la Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz (CCCSPR) affirme sa volonté de construire une politique ambitieuse en matière de transition écologique. Bien que non soumise à l'obligation réglementaire, la collectivité a fait le choix volontaire de s'engager dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), témoignant ainsi d'une posture exemplaire face aux enjeux climatiques et environnementaux.

Sébastien SÉGUINEAU (chargé d'ingénierie et de transition énergétique à la Communauté de Communes) expose les grandes lignes du plan d'actions, les enjeux locaux et les modalités de participation des communes dans sa mise en œuvre.

2 – POINT SUR LES CHANTIERS

Monsieur Jean-Pierre LE BRAS, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et des travaux, effectue un point complet des études en cours, des chantiers réalisés, en cours et à venir.

- 1- Parking du Millier : rendez-vous avec les services du Département, DDTM, Conservatoire.
Une réunion avec les riverains sera programmée.
- 2- Rénovation de la salle polyvalente Jean Dorval : présentation études CAUE + FIA.
Un groupe de travail est créé sur ce projet : Jean-Pierre LE BRAS, Gilles SERGENT, Marguerite FILY, Émilie PLOUHINEC, Philippe KEROUEDAN, Claude SERGENT et Guy PICHAVANT.
- 3- Lotissement Prat Al Lenn : les travaux de finition seront réalisés qu'en Juin 2026.
- 4- Acquisition de matériels pour les services techniques : broyeur d'accotement, godet.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance publique du Conseil Municipal à **21h25**.

Le Maire,

La Secrétaire,